

C'est dans cet objectif que des mécanismes de gestion rationnelle des ressources naturelles sont mis en œuvre à travers quelques institutions publiques et projets. Le projet Fed Parc W-Ecopas (Écosystèmes protégés en Afrique sahélienne) a ainsi initié des programmes de recherche, de surveillance continue et de formation.

Mots clefs : Gestion de la Faune – Aires protégées – Programme Écopas W

Cossi Jean Houndagba, Agossou Brice Hugues Tente, Raoul Guedou :
« Dynamique des forêts classées dans le cours moyen de l'Ouémé au Bénin. Kétou, Dogo et Ouémé-Boukou »

Dans le bassin versant de l'Ouémé, le fleuve le plus important du Bénin, l'administration coloniale a créé plusieurs aires classées. Celles du cours moyen (Kétou, Dogo et Ouémé-Boukou) ont fait l'objet d'une cartographie diachronique au moyen des techniques de la télédétection complétées par des observations et enquêtes sur le terrain. L'interprétation de photographies aériennes entre 1949 et 1998 et l'analyse de relevés floristiques ont permis d'analyser les transformations causées par les activités humaines.

Les premières années après le classement ont été marquées par une amorce de reconstitution de la végétation naturelle du fait de la protection. Mais depuis la sécheresse des années 1970, un afflux massif de colons agricoles et d'éleveurs transhumants, doublé d'un relâchement de la surveillance, a considérablement modifié la dynamique des écosystèmes dont la tendance générale est à la dégradation. Pour freiner ce dangereux recul des espaces boisés, il est nécessaire d'impliquer les populations riveraines dans l'élaboration et la mise en œuvre de plan d'aménagement approprié pour chacun de ces périmètres.

Mots clefs : Plan d'aménagement – Population – Cartographie diachronique

Koffi Hounkpe : « Recherche de solutions à la suite des conflits autour des aires protégées au Togo »

Avant 1990, les aires protégées ont bénéficié d'une protection intégrale au Togo ; la gestion de ces aires était alors assurée de façon uniquement répressive par l'administration et les populations riveraines ont souffert des procédures de gestion. Les troubles socio-politiques des années 1990 furent marquées par l'envahissement systématique de ces aires protégées par les populations pour se venger de l'administration. Ce fut l'échec des programmes de protection et de conservation des aires protégées. Depuis, le Togo a opté pour une nouvelle stratégie de gestion des ressources naturelles. Les populations locales sont devenues des acteurs clés de protection, de conservation et de gestion des ressources naturelles de leur milieu avec le concours de l'administration.

Mots clefs : Administration forestière – Populations locales – Communication – Troubles socio-politiques

Ouvrage issu du séminaire de Parakou (Bénin), 14-19 avril 2003,
organisé avec le soutien du gouvernement du Bénin, de l'Unesco, de la FAO, de l'IRD,
de la région Centre (France) et de la Banque mondiale

Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ?

Conservation de la biodiversité
et développement

Éditeurs scientifiques
Anne Fournier, Brice Sinsin et Guy Apollinaire Mensah

IRD Éditions
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

collection Colloques et séminaires

Paris, 2007

Secrétariat et mise en forme du texte

Nathalie Claudé
Neza Penet
Anne Mouvet
Catherine Noll-Colletaz
Carole Marie

Traduction

Deborah Taylor

Reprise des illustrations

Christine Chauviat

Fabrication

Catherine Plasse

Maquette de couverture

Michelle Saint-Léger

Photo de couverture

© Julien Marchais, programme Enfants et éléphants d'Afrique – Des éléphants et des hommes « Groupe d'enfants de Boromo en classe Nature, réserve naturelle des Deux Balés, Burkina Faso »

Photo page 2 de couverture

© IRD / Jean-Jacques Lemasson – Sénégal. Vol de Sarcelles d'été (Famille: Anatidés, *Annas querquedula*). Première zone humide d'importance au sud du sahara, le parc national des Oiseaux du Djoudj (12 000 ha) est essentiel pour l'hivernage des migrateurs d'Europe du Nord et d'Afrique de l'Ouest (environ 3 millions d'oiseaux transitent, plus de 400 espèces dénombrées). Classé au patrimoine mondial de l'Unesco (1971) le parc national des Oiseaux du Djoudj compte parmi les premiers parcs ornithologiques du monde.

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2007

ISSN : 0767-2896

ISBN : 978-2-7099-1634-9